



La dangerosité des stupéfiants

Conseils pratiques publié le **23/10/2022**, vu **1124 fois**, Auteur : [Maître Elodie Mabika Sauze - Avocat](#)

La consommation des stupéfiants ruine votre santé et votre patrimoine.

Dans le cadre de mes fonctions, je suis amenée à défendre les intérêts des personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants.

Alors, je fais cette note pour attirer l'attention du public sur la dangerosité des stupéfiants.

L'article L5132-7 du Code de la santé publique précise que : « Les plantes, substances ou préparations vénéneuses sont classées comme stupéfiants ou comme psychotropes »

Il s'agit précisément des drogues comme la cocaïne, l'héroïne et le cannabis.

Ces drogues créent une dépendance avec des risques de dépression, des troubles psychiques voire la mort dans le cas d'overdose.

Sur un plan légal, le trafic de stupéfiants reste illégal. Autrement dit, l'usage, l'acquisition, le transport, la cession et l'offre des stupéfiants sont des délits interdits et punis par la loi.

Par exemple, l'article 222-37 du Code pénal dispose : « *Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants sont punis de dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende.* »

Ainsi, le trafic de stupéfiants, son usage est dangereux pour la santé et en plus de cela la personne prend le risque d'être incarcérée et de perdre son patrimoine puisque les biens provenant des stupéfiants pourront être saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire (article 222-44 du code pénal).

Si vous rencontrez des problèmes liés aux stupéfiants, je vous conseille de vous rapprocher d'un centre d'addictologie qui vous prendra en charge dans le cadre d'un programme de sevrage.

SELARL ELODIE MABIKA

Avocat au Barreau de la Haute-Loire et à la Cour d'appel de Riom

Docteur en droit

Master recherche en droit des affaires

Master professionnel en droit des affaires et fiscalité (GEFIRE)

Chargée d'enseignement à l'ESFAM en Bulgarie

18 boulevard docteur DEVINS 43100 BRIOUDE

Tel : 04 71 50 39 69 / Port : 06 02 48 31 27 / Fax : 09 72 09 05 08

Site Internet <http://www.mabika-avocat.com/>